
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

NOTE DE SERVICE N° 093 /MEPSTA/CAB/SG/2020

relative au recrutement des enseignants volontaires

Il m'a été donné de constater que des enseignants titulaires recrutent toujours de leur propre chef et en méconnaissance des textes et dispositions en vigueur, des collaborateurs bénévoles du service public scolaire (enseignants volontaires et stagiaires de fait) avec certainement l'idée de les faire prendre en charge par le budget de l'Etat.

Je voudrais rappeler que l'Etat togolais s'est saisi de cette question avec une extrême fermeté en assurant une planification et une mobilisation rigoureuses des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des établissements publics d'enseignement.

A cet effet, je demande à tous ceux qui se livrent à cette pratique qui grossit dangereusement le contingent des enseignants volontaires d'y mettre immédiatement un terme.

Tout contrevenant s'expose à la rigueur des textes en vigueur.

Les directeurs régionaux de l'éducation, les chefs d'inspection, les inspecteurs et les chefs/directeurs d'établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller au respect strict des dispositions de la présente note de service.

Lomé, le 22 DEC 2020

Le ministre des enseignements primaire,
secondaire, technique et de l'artisanat



[Signature]
Prof. Dodzi Komla KOKOROKO